

GDS

BVD : des mesures d'éradication efficaces mais qui doivent être confortées

Tour d'horizon de la situation en matière de BVD et des enseignements à tirer en termes d'éradication à l'issue de la campagne de prophylaxie 2020/2021

IMPACTS ET MODES DE TRANSMISSION DE LA BVD

La principale source de contamination par le virus de la BVD est le contact ou la proximité (jusqu'à 100 m de distance) avec un bovin virémique, qu'il soit IPI ou virémique transitoire. La contamination peut donc avoir lieu par :

- introduction dans le cheptel
- contact ou proximité avec un animal porteur : achat, prêt, pension, retour d'estive, retour de foire, marché, comice, ...
- Le contrôle à l'introduction est donc essentiel !
- contact ou proximité avec un animal du voisinage : parcelles de pâturage voisines, pâtures communes

Figure 1 : modes de transmission de la BVD GDS DE LA CREUSE

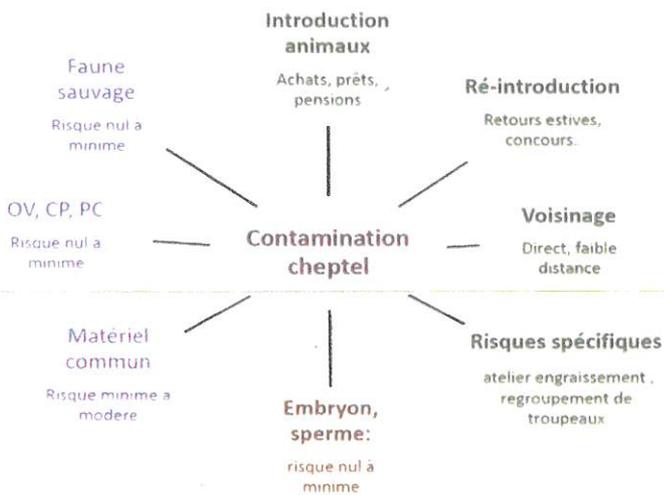


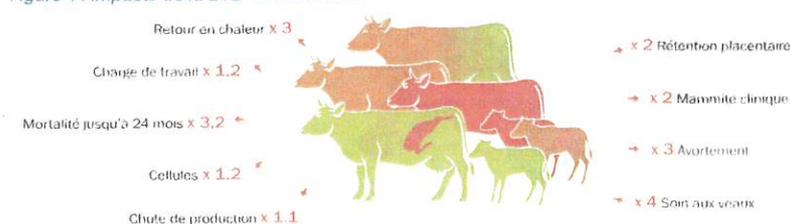
Figure 2 : Contamination d'un bovin non gestant, non protégé GDS DE LA CREUSE



Figure 3 : Contamination d'une vache gestante non protégée GDS DE LA CREUSE



Figure 4 : Impacts de la BVD GDS DE LA CREUSE



Taureau IPI de 33 mois, une morphologie qui ne pose aucun problème et pour autant...

La contamination par la BVD a de nombreux impacts (voir figure 4) sur la santé et les résultats technico-économiques du cheptel bovin. La contamination d'une vache ou d'une génisse gestante est une problématique majeure (voir figure 3). Celle-ci peut en effet provoquer infécondité, avortement, malformations et retard de croissance sur le veau à naître. Si la contamination a lieu entre le 40ème et le 125ème jour de gestation, le veau à naître peut être IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Ces animaux excrètent en permanence des grandes quantités de virus. Leur détection précoce et leur élimination est indispensable pour assainir le cheptel. Comme l'indique la figure 3, la période de contamination impliquant malformations et retards de croissance (entre 65 et 160 jours de gestation) et celle où se forment les IPI (entre 40 et 125 jours) ne se chevauchent que partiellement. Par conséquent un animal peut être IPI et paraître tout à fait normal d'un point de vue morphologique (voir photo 1) et à contrario, un animal chétif peut ne pas être IPI.

UN CONTROLE A L'INTRODUCTION A SYSTEMATISER !

	2016	2017	2018	2019	2020	Au 29/07/2021
Bovins introduits	13 846	12 507	11 890	11 884	11 827	6 251
Bovins testés BVD	9 340	6 773	5 118	4 509	4 822	2 545
% Testés/ Introduits	67.5%	54.2%	43.0%	37.9%	40.8%	40.71%
Bovins virémiques	11	17	31	6	12	7
% Positifs/ Testés	0.12%	0.25%	0.61%	0.13%	0.25%	0.28 %

L'introduction d'un bovin virémique fait partie des principales sources de contamination par le virus de la BVD. Le contrôle à l'introduction associé à une quarantaine sont donc indispensables.

Pour l'année 2020, le taux de bovins testés en BVD à l'introduction est de seulement 40.8%. Ce taux est insuffisant pour éviter les cas de contamination par introduction. Une vigilance particulière doit donc être de

mise afin que la BVD soit systématiquement testée à l'introduction. Le fait qu'un bovin bénéficie d'une dérogation de contrôle IBR à l'introduction ne doit pas conduire les éleveurs à ne plus tester les autres maladies dont la BVD. La virologie BVD à l'introduction est prise en charge à 100% par le GDS de la Creuse en partenariat avec le Conseil Départemental.

En termes d'analyses à effectuer

BVD : des mesures d'éradication efficaces mais qui doivent être confortées

à l'introduction, les préconisations sont les suivantes :

- Vaches ou génisses gestantes non vaccinées contre la BVD : PCR + Anticorps
- Autres bovins : PCR

L'analyse anticorps sur les vaches et génisses gestantes non vaccinées permet de voir si elles ont été récemment en contact avec le virus. Si c'est le cas, on ne peut pas exclure

qu'une contamination ait eu lieu sur le créneau de formation des IPI (entre 40 et 125 jours de gestation). En cas de positivité sur anticorps, il conviendra donc de faire analyser leur veau dès la naissance afin de s'assurer qu'il ne soit pas IPI. Le contrôle systématique par PCR des veaux issus de femelles introduites gestantes et non vaccinées est aussi une option.

ayant mis en place une surveillance par boucle d'identification TST a été multiplié par 12. A l'issue de la campagne de prophylaxie 2020/2021, 17% des cheptels du département ont mis en place cette méthode de surveillance soit par choix ou suite à un résultat de prophylaxie positif.

laxie positif.

Dès lors que les résultats de prophylaxie et l'enquête épidémiologique sont défavorables, il convient de mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST. La réussite de l'éradication

de la BVD passe par l'implication collective de tous les éleveurs. Il est donc indispensable que les éleveurs concernés mettent en place cette surveillance dans les meilleurs délais dès la connaissance d'un résultat défavorable.

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Surveillance BVD campagne 2020-2021	Nombre de cheptels
Surveillance par virologie sur échantillons auriculaires prélevés par le biais de boucles TST	490
Surveillance par sérologie de mélange sur prélèvement sanguin (6-24 mois ou 24-48 mois)	1 649
Surveillance par sérologie sur le lait de tank	125

La surveillance par boucles d'identification TST



Cette méthode de surveillance permet de détecter dès les premiers jours de vie, un animal Infecté Permanent Immunitolérant (IPI). C'est la méthode de référence pour assainir un cheptel ou une circulation virale a été mise en évidence.

La boucle TST permet un prélèvement de cartilage auriculaire sur les veaux naissants au moment de leur identification. C'est un outil facile à mettre en œuvre car sa pose remplace la pose de la boucle classique d'identification.

Après avoir effectué le prélèvement, l'éleveur envoie l'échantillon au laboratoire par courrier ou via son vétérinaire sanitaire ou traitant par la navette du GDS de la Corrèze.

L'analyse est réalisée par PCR sur des mélanges d'échantillons (en cas de résultat positif sur mélange, une reprise est faite en individuel). Le résultat est disponible sous environ dix jours. S'il est négatif, il permet d'attribuer une garantie d'animal non IPI pour le veau testé, mais aussi de qualifier sa mère sur ascendance. Cette technique permet donc d'obtenir sur un an une garantie pour la majorité des animaux d'un cheptel à moindre coût.

Depuis le 31 juillet 2019 et la publication de l'arrêté ministériel encadrant les mesures de surveillance et de lutte contre la BVD, le nombre de cheptels

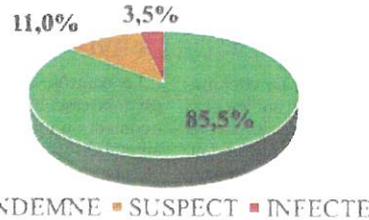
STATUTS BVD DES CHEPTELS BOVINS

A l'issue de la campagne de prophylaxie 2020/2021, 85,5% des

cheptels surveillés ont obtenu un statut indemne. Ce pour-

centage est en augmentation de deux points par rapport à la campagne précédente. 11% des cheptels ont un statut suspect et doivent mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST. Enfin une circulation virale a été mise en évidence dans 3,5% des cheptels. Conformément à l'arrêté ministériel du 31/07/2019 ces élevages doivent mettre en place un protocole d'assainissement pour éradiquer la BVD.

Statuts BVD campagne 2020/2021



Statuts Ateliers Bovins	Aout 2020		Juillet 2021	
	Nb ateliers	%	Nb ateliers	%
INDEMNÉ	1 728	83,3%	1 770	85,5%
SUSPECT	305	14,7%	228	11%
INFECTÉ	42	2,0%	72	3,5%

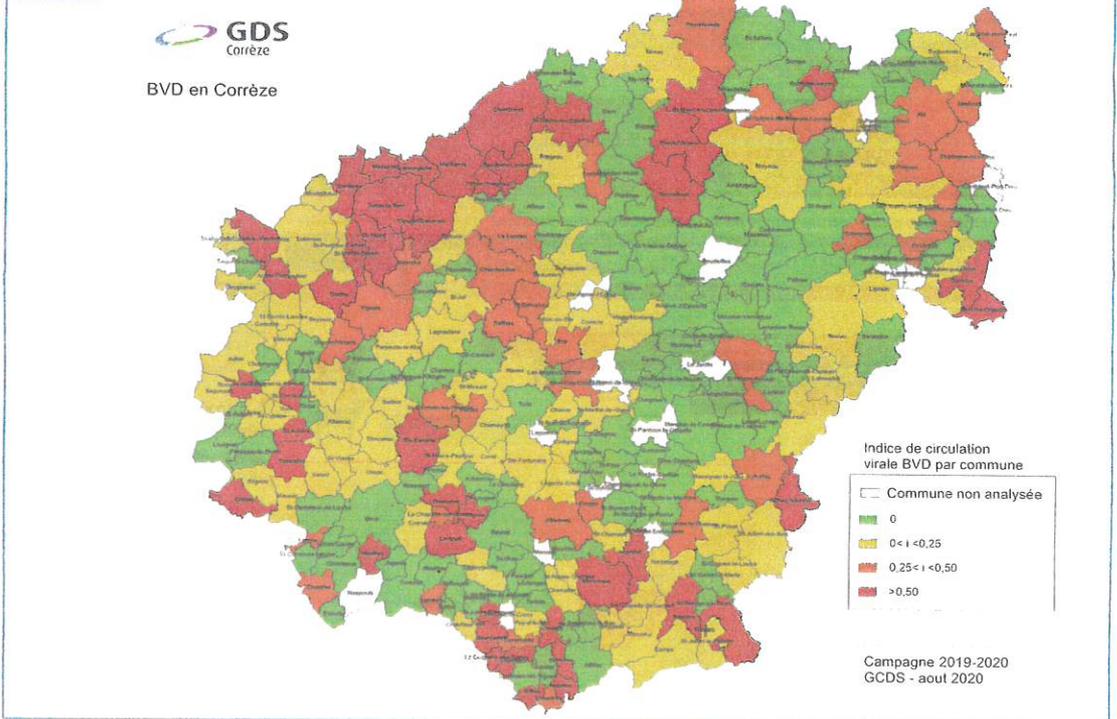
La mise en place d'une surveillance par boucles TST dans les cheptels suspects permet de mettre en évidence ou non la présence d'animaux virémiques ou IPI. Ainsi un certain nombre de cheptels qui étaient sous statut suspect à l'issue de la campagne 2019/2020 sont passés sous statut infecté suite

à la découverte d'animaux virémiques ou IPI. A l'inverse dans un certain nombre de cheptels avec statut suspect, aucun animal IPI ou virémique n'ont été détectés. Ces cheptels sont donc passés sous statut indemne.

Certaines zones du département sont plus touchées que

d'autres (voir cartes). La densité de bovins (plus le nombre de bovins est important sur une zone donnée) ainsi que le morcellement des exploitations (plus les exploitations sont morcelées et plus le nombre de cheptels voisins est important) sont des facteurs favorisant la circulation de BVD.

Aout 2020

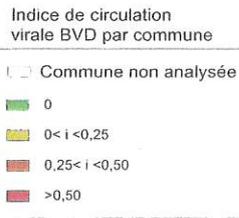
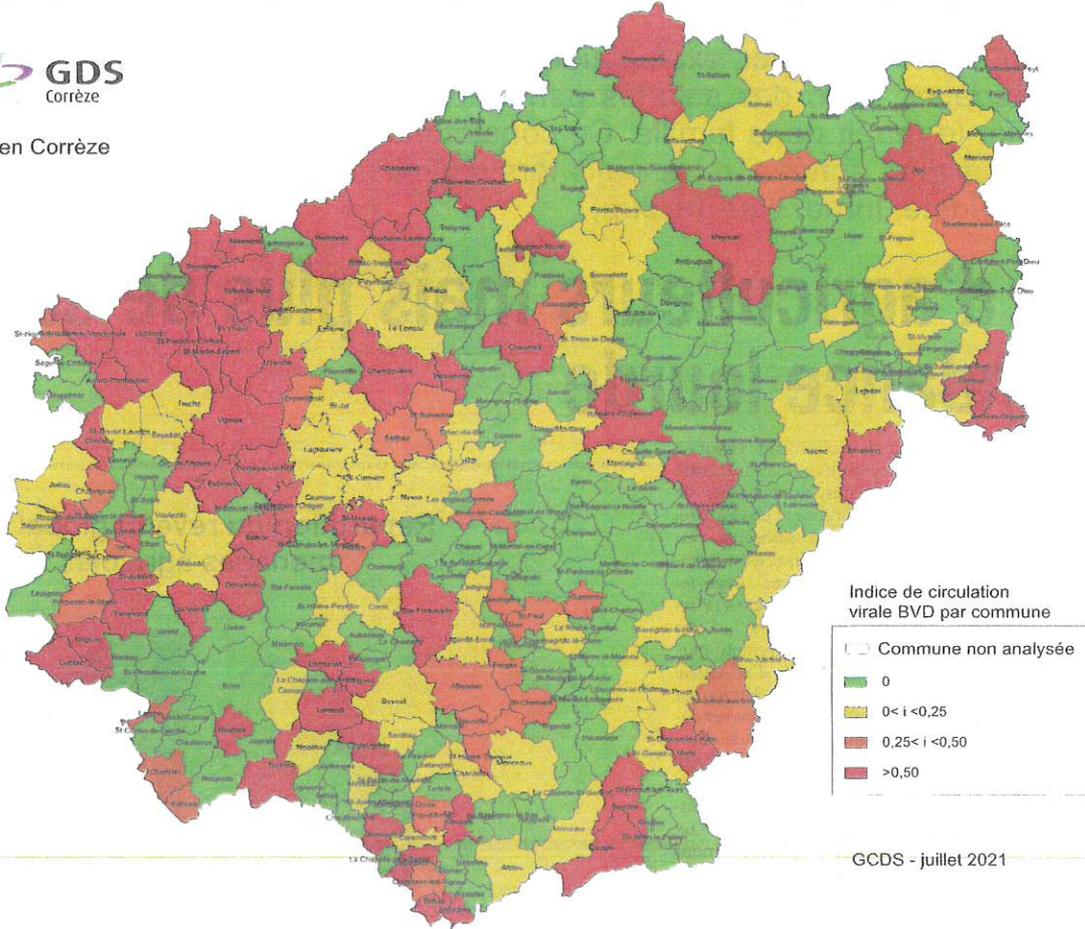


BVD : des mesures d'éradication efficaces mais qui doivent être confortées

Juillet 2021



BVD en Corrèze



GCDS - juillet 2021

PROTOCOLES D'ASSAINISSEMENT BVD

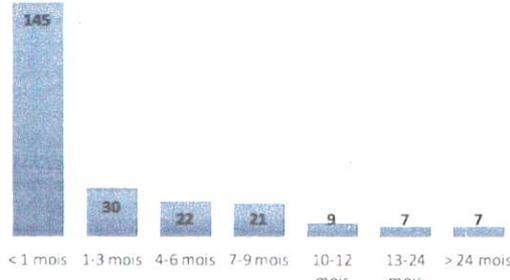
Les cheptels où une circulation virale de BVD a été mise en évidence doivent mettre en place un protocole d'assainissement. Le protocole d'assainissement prévoit notamment :

- une série de virologie afin d'attribuer un statut BVD à l'ensemble des bovins du cheptel
- une surveillance BVD par boucle d'identification TST
- une élimination des IPI dans un délai de 15 jours.

Si la situation le nécessite (non-maitrise de l'infection, difficultés liées au voisinage...) une vaccination peut se révéler très utile. Celle-ci doit être faite avec un vaccin disposant d'une

indication de protection foetale. Les analyses effectuées dans le cadre des plans d'assainissement, suite à une suspicion

par le vétérinaire ont permis de mettre en évidence des animaux IPI et des virémiques transitoires :



Age auquel les IPI ont été détectés depuis le 01/01/2020

	2017	2018	2019	2020	au 29/07/2021
Animaux virémiques (hors introductions)	30	61	58	198	97

Hors introductions	2020		au 29/07/2021	
	Bovins testés en virémie BVD	20 591		11 971
Bovins positifs	198	0,96 % des bovins testés	97	0,81 % des bovins testés
Dont IPI	179	90 % des bovins positifs	62	64 % des bovins positifs
Dont Infectés Transitoires	19	10 % des bovins positifs	35	36 % des bovins positifs

Sur le premier semestre 2021, le pourcentage de bovins testés positifs est en très légère diminution (0,81 % contre 0,96 % sur l'ensemble de l'année 2020). La grande majorité des animaux détectés IPI sont des animaux jeunes (voir graphique). La méthode de détection par boucle TST permet un repérage très précoce d'où l'intérêt de cette méthode. Même s'ils sont peu nombreux, un certain nombre d'animaux IPI vieillissent sans dégradation de leur capacité de reproduction. Ainsi depuis le 01/01/2020, 7 animaux de plus de 24 mois ont été détectés IPI. L'animal IPI le plus âgé étant une vache de 5 ans à son 3ème rang de vêlage. A noter qu'une vache IPI donne forcément naissance à un veau IPI.

Les plans d'assainissement mis en place montrent que la BVD peut être éradiquée relativement rapidement si les mesures d'assainissement sont bien appliquées. Un certain nombre de cheptels ayant détecté des animaux IPI, parfois de manière importante, sur la campagne 2019/2020, n'ont pas détecté un seul animal IPI ou virémique la campagne suivante.

LES AIDES DU GDS DE LA CORREZE ET DE SES PARTENAIRES

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze, le GDS de la Corrèze a mis en place un plan spécifique d'aides au dépistage de la BVD.

- Les adhérents bénéficient notamment :
- de 50 % d'aide sur les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance par boucle d'identification TST ainsi que sur les analyses effectuées dans le cadre des protocoles d'assainissement.
 - d'une prise en charge à 100% du kit de prélèvement présent sur les boucles TST
 - d'une aide à l'élimination des bovins reconnus IPI. Si le taux de perte lié à la BVD est inférieur à 10%, les adhérents bénéficient d'une aide forfaitaire de 150 € par IPI euthanasié. Si le taux de perte lié à la BVD est supérieur à 10%, les prises en charges se font par le biais de la caisse coup dur.

Clément GALZIN GDS 19